

UN LIBRARY

JUN 24 1981



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14568
23 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 JUIN 1981, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE FIDJI AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la déclaration publiée hier par le premier ministre de Fidji, le Très Honorable Ratu Sir Kamisese Mara, KBE, au nom du Gouvernement fidjien, après que des informations complètes aient été reçues de l'Organisation des Nations Unies sur le décès, à la fin de la semaine dernière, de deux soldats fidjiens servant dans les rangs de la FINUL au Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le texte de la déclaration du Premier Ministre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) F. N. BOLE

Annexe

Déclaration du premier ministre de Fidji, le Très Honorable
Ratu Sir Kamisese Mara, KBE, en date du 23 juin 1981

Le Gouvernement fidjien déplore profondément et condamne les actions d'éléments armés qui ont causé la semaine dernière le massacre insensé de deux soldats fidjiens servant dans les rangs de la FINUL au Liban.

Le Gouvernement fidjien estime que l'enlèvement et le meurtre de soldats fidjiens engagés dans des opérations de maintien de la paix étaient des actes injustifiables qui ne peuvent que faire le plus grand tort à la cause de ceux qui prennent part à de telles actions. De plus, le Gouvernement fidjien est fermement convaincu que tout harcèlement, enlèvement et meurtre de personnel de la FINUL constitue une insulte à l'Organisation des Nations Unies, à la communauté internationale et aux hommes servant la cause de la paix au Liban du Sud. Le gouvernement conjure les intéressés de s'abstenir d'actes aussi injustifiés.